

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 22
Représentés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 23/09/2019

Date d'affichage : 1^{er}/10/2019

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Excepté l'évolution réglementaire des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs municipaux, comme indiqués dans la liste ci-annexée.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE les tarifs et redevances à compter du 1^{er} janvier 2020, comme indiqués dans le tableau, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

